

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18-266-1918 portant renouvellement de sursis.

n° 18-266-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 décembre 1918

Numéro JO

n° 266 du 31/12/1918

Date du numéro

31 décembre 1918

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 10 août 1917 promulguée dans la colonie par arrêté No 303, du 24 septembre 1917

Vu le décret du 5 octobre 1917, ensemble l'instruction du 19 octobre 1917 relative à l'application de la loi précitée

Vu la circulaire No 915 (colonies) en date du 8 décembre 1917

Vu les arrêtés Nos 223 et 298, comportant renouvellement des sursis : Vu l'avis exprimé par le capitaine commandant les troupes :

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Sont maintenus en sursis d'appel, du 1er janvier au 31 mars 1919 inclus, les sursitaires ci-après désignés, appartenant à l'armée territoriale, à la réserve de l'armée territoriale et la réserve de l'armée active comme auxiliaire, dont les sursis expirent le 31 décembre 1918 : Guenon, Patrice, Michel, classe 1895 ; Mestrot, Augustin, Henri, classe 1895 ; FILIPPI, Antoine, Joseph, François, classe 1896; PICHON, Clément, Joseph, classe 1896; BOUTILLIER, Gaston, classe 1897 ; Dauhian, Joseph, classe 1897 ; POIGET, Maurice, Marie, Théodule, classe 1897 ; Allard, Louis, Pierre, classe 1898 ; Fassier, Eugène, Lucien, classe 1898; Mattéi, Pierre, François, classe 1898: Barthélémy, Marius, Elise, classe 1895; Boutillot, Louis, Mathieu, Edmond, classe 1898 ; Valéry, Eugène, classe 1899; Bourdet, Jules, classe 1899 ; Beucherie, Antoine. Aimé, classe 1899 ; Louisin, François, René, classe 1900; Bournelle, Louis Adolphe, classe 1900 ; Gardoni Léonard, Dominique, Marie, classe 1902 : Houlhen, Auguste, Marie, classe 1903; Delin, Georges, Armand, François, classe 1906 (service auxiliaire); employés à la compagnie du chemin de fer Franco-éthiopien ; La Fay, Henri, classe 1896, directeur de la société des salines de Djibouti ; Crémazy, Albert, classe 1894, agent de la compagnie des messageries maritimes à Djibouti ; déplore, Charles, Bernard, classe 1894, missionnaire, directeur de l'école française de la Mission : Baixas, François, classe 1898, chef du service des postes et télégraphes de la Colonie; Thomas, François, Léon, classe 1899, agent des douanes de Djibouti ; Lesage, Marie, Paul, André, classe 1900, fondé de pouvoir du trésorier-payeur de la colonie ; Parés, Louis, classe 1901, chef de section des postes et télégraphes du cadre local ; Darrigrand, Joseph, Marie, cl. 1902, agent des douanes de Djibouti ; Marill, Paul, classe 1900, chef de la maison de commerce Marill, Allègre et Cie ; Boyer, Edouard, Georges, classe 1905, service auxiliaire, employé de la compagnie des messageries maritimes; Carichiopulo, Jacques, Joseph, Marie, classe 1909/1888, réserve, père «le plus de six enfants vivants, négociant, chef de maison : Ghaleb, Joseph, classe 1913 1892, réserve, dont la mise en sursis a été laissée à la décision du Gouverneur par câblogramme No 71, eu date du 27 mars 1918,(colonies agent de la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.